MÉMOIRE DE L'HOLOCAUSTE : LEÇONS UNIVERSELLES

IRWIN COTLER

M. Irwin Cotler, C.P., O.C., O.Q., est président international du Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne, professeur émérite en droit à l'Université McGill, ancien ministre de la Justice et procureur général du Canada et député de longue date, et avocat international spécialisé en droits de la personne. Il a été l'envoyé spécial du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme de 2020 à 2023. Spécialiste du droit constitutionnel et comparé, le professeur Cotler est l'auteur de nombreuses publications et d'articles juridiques de référence. Il a rédigé des articles et est intervenu dans des causes historiques liées à la Charte des droits dans les domaines de la liberté d'expression, de la liberté de culte, des droits des minorités, du droit de la paix et de la justice pour les crimes de guerre. Il est connu pour son plaidoyer en faveur des prisonniers politiques, de la lutte contre les génocides et de la lutte contre l'antisémitisme.

L'Holocauste demeure l'un des événements les plus catastrophiques et les plus marquants de l'histoire de l'humanité. Au-delà de sa portée historique, il est porteur d'enseignements universels qui dépassent largement le cadre de la communauté juive, car il offre à tous des repères pour reconnaître et affronter la haine, l'intolérance et les atrocités. Les atrocités de l'Holocauste, commises pendant la Seconde Guerre mondiale, ne furent pas seulement une tragédie pour le peuple juif, mais pour l'humanité tout entière, car elles rappellent de manière brutale le potentiel destructeur du racisme, de la déshumanisation et d'un pouvoir effréné.

La communauté internationale doit continuer à honorer la mémoire des six millions de Juifs, ainsi que d'autres groupes marginalisés, qui ont péri durant l'Holocauste. Cependant, ce travail de mémoire ne doit pas se limiter à la simple commémoration ; il doit également se traduire par des actions visant à empêcher que des atrocités similaires ne se reproduisent. Cet engagement à

commémorer et à agir est essentiel pour sauvegarder la démocratie, la dignité humaine et la paix.

Ces leçons universelles de la mémoire de l'Holocauste devraient constituer le fondement des principes humanitaires, moraux, juridiques et internationaux qui guident nos démocraties.

LEÇON 1 : « ZACHOR » – LE DANGER DE L'OUBLI ET LE DEVOIR DE MÉMOIRE

La première leçon porte sur le danger de l'oubli – le meurtre des victimes une seconde fois – et sur l'impératif du souvenir, zachor (le devoir de mémoire). Comme l'a déclaré Elie Wiesel, survivant de l'Holocauste et lauréat du prix Nobel, « l'Holocauste était une guerre contre les Juifs dans laquelle toutes les victimes n'étaient pas des Juifs, mais tous les Juifs étaient des victimes ciblées. » Cette même leçon s'applique aux événements tragiques du 7 octobre, au cours desquels des innocents ont été tués en masse. Pour comprendre pleinement cette atrocité, nous ne devons jamais oublier ses causes ni ses victimes.

LEÇON 2 : LE DANGER DE L'INCITATION À LA HAINE ET AU GÉNOCIDE CAUTIONNÉE PAR L'ÉTAT – LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉVENTION

Le deuxième leçon durable est que le génocide des Juifs d'Europe n'a pas été simplement le produit de machines de mort, mais bien d'une idéologie de la haine cautionnée par l'État. La description des Juifs comme ennemis de l'humanité, l'incitation à la haine par la rhétorique politique et la promotion d'idéologies génocidaires ont permis à cette haine de se transformer en violence de masse. Comme l'a affirmé la Cour suprême du Canada, l'Holocauste a commencé par des mots. Cela met en évidence les effets catastrophiques des discours de haine et du racisme, et montre clairement que la prévention de la propagation de ces idéologies est une responsabilité fondamentale.

LEÇON 3 : LE DÉNI DE L'HOLOCAUSTE – DU DISCOURS OFFENSANT À L'ASSOCIATION DE MALFAITEURS, LA RESPONSABILITÉ DE DÉMASQUER LES PORTEURS DE FAUX TÉMOIGNAGES

La troisième leçon traite du déni de l'Holocauste, une forme d'antisémitisme qui continue de compromettre la compréhension de l'histoire et de perpétuer la haine. Le déni de l'Holocauste n'est pas seulement une attaque contre la mémoire juive, mais bien une conspiration criminelle visant à effacer la vérité de l'histoire. Il est de notre devoir de contester ces mensonges, de démasquer les négationnistes et de protéger la dignité des victimes dont les expériences sont bafouées par ces mensonges.

LEÇON 4 : LA RESPONSABILITÉ DE LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION DE LA DISTORSION, DE LA BANALISATION, DE LA MINIMISATION, DU RÉVISIONNISME ET DE L'INVERSION DE L'HOLOCAUSTE

La quatrième leçon porte sur le phénomène croissant de la distorsion, de la banalisation et du révisionnisme de l'Holocauste, souvent propagé par les médias sociaux. Cela inclut la minimisation des atrocités de l'Holocauste, la glorification des collaborateurs nazis, ou la déformation des faits historiques au service d'agendas politiques contemporains. Il nous incombe à tous de lutter contre ces

distorsions et de veiller à ce que les leçons de l'Holocauste soient préservées avec exactitude pour les générations futures.

LEÇON 5 : LE DANGER DU SILENCE FACE AU MAL – LA RESPONSABILITÉ DE PROTESTER CONTRE L'INJUSTICE

La cinquième leçon souligne le danger du silence face au mal. Comme l'a déclaré Wiesel dans son discours de 1986 à l'occasion de la remise du prix Nobel, « la neutralité aide l'oppresseur, jamais la victime ; le silence encourage le tortionnaire, jamais le tortionné ». Face à l'injustice, nous devons prendre position. Ne pas s'élever contre l'oppression et la haine enhardit l'agresseur et réduit les chances de survie de la victime.

LEÇON 6 : INDIFFÉRENCE ET INACTION FACE AUX ATROCITÉS DE MASSE ET AU GÉNOCIDE – LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER

La sixième leçon douloureuse est que l'Holocauste n'est pas seulement le résultat de persécutions actives, mais aussi d'une indifférence mondiale. La communauté internationale a assisté aux atrocités commises, elle était pleinement consciente des événements qui se déroulaient, mais elle n'est pas intervenue. L'indifférence et l'inaction face à des atrocités de masse ne sont pas seulement des manquements à la conscience morale, elles témoignent d'une complicité avec les agresseurs.

LEÇON 7 : DIRE LA VÉRITÉ À CEUX QUI DÉTIENNENT LE POUVOIR

La septième leçon porte sur l'importance de dire la vérité à ceux qui détiennent le pouvoir. L'Holocauste a été facilité par la complicité des élites – scientifiques, médecins, avocats, juges et autres – qui ont permis le génocide par leurs actions ou leur inaction. Nous devons demander des comptes à ceux qui occupent des postes de responsabilité et veiller à ce qu'ils défendent la vérité et les droits de l'homme, en particulier lorsque ceux-ci sont menacés

LEÇON 8 : LES ATTAQUES CONTRE LES PERSONNES VULNÉRABLES ET SANS DÉFENSE – LA RESPONSABILITÉ DE DONNER UNE VOIX À CEUX QUI N'EN ONT PAS

La huitième leçon porte sur la vulnérabilité des personnes sans défense et sur la responsabilité de donner une voix à ceux qui n'en ont pas. Les premiers groupes visés par l'extermination lors de l'Holocauste étaient souvent les plus vulnérables : les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les pauvres. Nous devons protéger et autonomiser les personnes les plus vulnérables de la société, en veillant à ce qu'elles ne soient pas réduites au silence ou opprimées.

CONCLUSION : UN APPEL À L'ACTION

Les leçons de l'Holocauste ne sont pas seulement destinées à perpétuer la mémoire : elles sont un

> **« Aux survivants de l'Holocauste, nous devons non seulement honorer leur mémoire, mais aussi faire preuve d'une vigilance continue et d'une volonté d'agir. »**

appel à l'action. Alors que nous rendons hommage aux victimes et aux survivants, nous devons nous engager à ne plus jamais permettre que de telles atrocités se reproduisent. Pour cela, il faut s'opposer à l'antisémitisme, au racisme et à toutes les formes de haine. Cela signifie aussi qu'il faut se battre pour les droits des plus vulnérables, dénoncer l'injustice et agir face au mal.

Aux survivants de l'Holocauste, nous devons non seulement notre mémoire, mais aussi notre vigilance continue et notre volonté d'agir. Leur résilience et leur force sont un exemple pour nous tous, et c'est par nos actions que nous honorons leur héritage. Nous ne devrions plus jamais rester passifs face à la haine, et nous ne devrions plus jamais permettre au monde d'être indifférent à la souffrance humaine.

Gardons à l'esprit et engageons-nous à agir avec courage et conviction contre la haine, le racisme et l'oppression, en veillant à ce que les horreurs du passé ne se répètent jamais.